



d'assistance à l'audition Trousse de découverte



À PROPOS DES CHIENS-GUIDES

Les Chiens-Guides de la Fondation des Lions du Canada permettent aux Canadiens vivant avec un handicap de naviguer dans leur monde avec confiance et indépendance, en leur fournissant gratuitement un Chien-Guide et en les soutenant dans leur cheminement ensemble. Située à Oakville, en Ontario, et disposant d'un centre d'élevage et de formation à Breslau (entre Kitchener et Guelph), notre école est la seule à former des Chiens-Guides dans sept programmes distincts.

De la reproduction à l'élevage et à la formation, en passant par les services de suivi à vie, la formation et le placement de chaque Chien-Guide nécessitent un investissement de 35 000 dollars. La Fondation s'appuie sur les dons pour fournir ces jumelages spéciaux et ne reçoit aucun financement gouvernemental. Chaque client accepté dans un programme est jumelé gratuitement à un Chien-Guide.

Les Chiens-Guides de la Fondation des Lions du Canada opèrent selon les normes les plus strictes depuis 40 ans. Nous sommes un membre fondateur de l'Association canadienne des écoles de Chiens-Guides et d'assistance et un membre pleinement accrédité de l'International Guide Dog Federation, d'Assistance Dogs International et d'Imagine Canada.

Nous nous engageons à favoriser un environnement inclusif et diversifié qui valorise et respecte les perspectives, les antécédents et les expériences uniques de toutes nos parties prenantes. Nous nous engageons à offrir des chances égales, à promouvoir l'équité et à éliminer la discrimination dans tous les aspects de nos interactions.

Nous avons mis en relation plus de 3 000 clients avec des Chiens-Guides dans tout le pays.

À PROPOS DU PROGRAMME

Nos chiens d'assistance à l'audition sont entraînés à répondre à 7 sons de la manière suivante :

- Les chiens d'assistance à l'audition sont entraînés à alerter (toucher leur maître) et à leur apporter de nombreux sons domestiques comme une minuterie de cuisine, quelqu'un à la porte (sonnette et frappe à la porte), quelqu'un qui appelle leur nom et un téléphone qui sonne.
- Les chiens d'assistance à l'audition sont entraînés à alerter (toucher leur maître) pour indiquer que le réveil est activé.
- chiens d'assistance à l'audition sont entraînés à alerter (en touchant leur maître) et à tourner pour indiquer que l'alarme incendie a été déclenchée.

Le chien-guide touchera sa personne pour indiquer qu'il y a un son, puis pour le temps, le coup de porte / la sonnette et les injures, amenez sa personne au son. Pour le réveil, le chien-guide entrera en contact avec sa personne pour la réveiller. L'alarme incendie est un peu différente en ce sens que le chien-guide touchera sa personne et tournera en rond pour indiquer le son d'urgence.



À PROPOS DE NOS CHIENS

Chez les Chiens-Guides, nous avons établi notre propre Programme d'élevage qui comprend les races suivantes :

- Labrador Retriever
- Golden Retriever
- Labrador Retriever X Golden Retriever
- Caniche standard - réservé aux clients souffrant d'allergies aux poils de chiens.



Avant que les chiens ne soient mis en contact avec des clients, les procédures sanitaires suivantes sont effectuées pour s'assurer que chaque chien est apte à vivre en tant que chien-guide :

- Radiographie des hanches et des coudes
- Les yeux sont examinés par un ophtalmologiste.
- Les mâles sont castrés
- Les femelles sont stérilisées.
- Examen de bien-être

Tous nos chiots sont élevés par des familles d'accueil bénévoles jusqu'à l'âge de 10 à 14 mois environ, après quoi ils retournent à notre centre d'élevage d'Oakville. Une fois que nous avons déterminé le programme qui convient le mieux à un chien, celui-ci entre en formation avancée pour une durée de 4 à 6 mois. L'entraînement se concentre sur des compétences spéciales destinées à accroître la confiance et l'indépendance quotidienne du client avec lequel le chien est jumelé. Les compétences sont propres à chaque programme. Les chiens sont évalués tout au long de la formation afin de s'assurer qu'ils ont atteint un certain niveau avant d'être jumelés à un client. Les chiens sont âgés d'environ 2 ans lorsqu'ils sont jumelés à un candidat accepté et qu'ils sont placés en formation d'équipe.

Tous nos Chiens-Guides sont des ambassadeurs de l'organisation, et leur bien-être physique, émotionnel et mental doit donc être maintenu pour qu'ils puissent continuer à travailler. Si l'on estime que le Chien-Guide n'est pas soigné ou utilisé aux fins prévues, le personnel interviendra et déterminera le meilleur plan d'action pour le Chien-Guide et le client.

CRITÈRES DE QUALIFICATION

- Être âgé de 16 ans ou plus
- Une personne doit avoir un diagnostic médical de perte auditive unilatérale ou bilatérale modérée à sévère, au minimum.
- Être capable de diriger et de manipuler de manière autonome un chien d'assistance.
- Le chien doit résider dans un foyer sans fumée jugé sécuritaire.
- Engagez-vous à améliorer activement votre qualité de vie et à rechercher l'indépendance avec un chien d'assistance.
- N'avoir pas d'autre chien à la maison (peut avoir d'autres animaux).
- Doit résider au Canada.
- S'engager à améliorer activement votre qualité de vie et à rechercher l'indépendance avec un Chien-Guide
- Ne pas avoir été reconnu coupable de cruauté, de maltraitance ou de négligence envers les animaux ou les humains, de crimes contre l'humanité ou de violence contre les animaux ou les humains.



ENGAGEMENT, RESPONSABILITÉS ET ATTENTES

- Le client (ou, dans le cas d'un mineur, un parent ou un tuteur) doit être disposé à suivre une formation sur place et être physiquement et cognitivement capable de participer au processus de formation sur place, jusqu'à 19 jours consécutifs.
- Il n'y a pas de frais liés à la candidature et à la formation de votre Chien-Guide. Toutefois, si vous êtes accepté, une fois que vous avez obtenu votre diplôme, vous devenez responsable de tous les coûts liés à la garde de votre Chien-Guide.



- Les clients sont tenus de rester en contact avec le personnel des CGFLC et de soumettre tous les rapports vétérinaires pendant toute la durée de vie de leur Chien-Guide. Les rapports de poids sont exigés tous les six mois et les rapports vétérinaires sont exigés une fois par an.
- Les clients sont responsables de la mise à jour de leurs coordonnées (adresse, numéro de téléphone et courriel) auprès des Chiens-Guides.
- Les Chiens-Guides contacteront chaque client une fois par mois pendant les six premiers mois suivant leur retour à la maison pour leur apporter un soutien, puis une fois par an après la première année, pendant toute la durée de la carrière du Chien-Guide. La communication peut se faire par courrier électronique, par téléphone, par vidéo ou par des visites en personne.
- Le client est responsable du maintien des compétences de son Chien-Guide et doit continuellement travailler l'obéissance et les compétences de son chien.
- Si cet engagement n'est pas respecté, les Chiens-Guides contacteront le client pour discuter de la manière dont le problème peut être résolu.
- Les candidats ont le droit de quitter le processus à tout moment pour quelque raison que ce soit après en avoir informé la Fondation des Lions du Canada Chiens-Guides.
- Les candidats ne sont pas tenus d'entreprendre des activités de relations publiques ou de collecte de fonds.

PHASES DU CHEMINEMENT

Étape 1 : Découverte

Vous êtes ici! Renseignez-vous le plus possible sur le programme afin de vous assurer que vous répondez aux critères de qualification et que vous êtes en mesure de respecter l'engagement, les responsabilités et les attentes liés au jumelage avec un Chien-Guide. La candidature est un processus intensif et émotionnel auquel vous devrez participer si vous souhaitez aller de l'avant. Il est important de comprendre tout ce que vous pouvez avant de prendre cette décision importante.

Étape 2 : Manifestation d'intérêt

à certains moments, nous aurons de la place sur nos listes d'attente et nous commencerons à inviter des personnes à entamer le processus de candidature. À ce stade, vous nous en direz un peu plus sur vous en remplissant notre questionnaire de manifestation d'intérêt. Si vous répondez aux exigences de base du programme, nous organiserons un entretien téléphonique pour discuter de votre manifestation d'intérêt, poursuivre le processus de découverte et nous aider à comprendre si nous sommes en mesure d'avancer dans le processus. Si nous recevons plus de manifestations d'intérêt que de places disponibles sur notre liste d'attente, nous en sélectionnerons un nombre limité au hasard et ne traiterons que ces manifestations d'intérêt. Les personnes qui n'auront pas été sélectionnées devront attendre la prochaine réouverture des manifestations d'intérêt pour se porter à nouveau candidates.

Étape 3 : Demande

Si nous déterminons que vous répondez aux critères de qualification de notre programme et que vous pensez être en mesure de respecter l'engagement, les responsabilités et les attentes liés au jumelage avec un Chien-Guide, il vous sera demandé de remplir un formulaire de demande détaillé. À cette occasion, nous vous demanderons de nous fournir des informations complémentaires auprès de vos prestataires de soins de santé. Nous programmerons également une visite à domicile pour vous rencontrer en personne, afin d'en savoir plus sur votre vie quotidienne et de voir où le Chien-Guide résiderait. Une fois que nous aurons recueilli toutes ces informations, elles seront soumises à notre comité d'acceptation, qui déterminera si nous sommes en mesure de vous proposer un chien qui améliorera votre qualité de vie, compte tenu de la formation que reçoit un Chien-Guide. Nous tiendrons compte des avantages que le Chien-Guide apportera à votre vie, de votre capacité à vous occuper d'un Chien-Guide sur le plan émotionnel et physique, et de votre compréhension de l'engagement qu'exige un Chien-Guide.

Étape 4 : Jumelage entre le chien et le client

Si vous êtes accepté dans un programme, nous identifierons un chien correspondant à vos besoins spécifiques. Une fois cette étape franchie, nous vous en informerons et commencerons à prendre les dispositions nécessaires pour que vous puissiez participer à la formation de l'équipe.

Étape 5: Formation sur place

Vous serez notre invité pendant que nous vous formerons à travailler avec le Chien-Guide avec lequel vous avez été jumelé. Vous resterez avec nous dans nos locaux d'Oakville, en Ontario, pendant un maximum de trois semaines de cours. Vous suivrez les cours avec d'autres personnes qui ont également été jumelées à un Chien-Guide. Pendant cette période, nous vous fournirons tous les repas et nous prendrons en charge les frais de déplacement pour vous permettre de venir à Oakville. La formation est intensive - vos journées seront remplies d'apprentissage en classe, de manipulation de chiens, d'excursions et de nombreuses discussions.

Étape 6 : Soutien continu

Nous resterons en contact avec vous pendant toute la durée de vie du chien pour nous assurer que vous bénéficiez de tout le soutien dont vous avez besoin et que le chien conserve ses compétences et sa bonne santé. Vous aurez toujours accès à des formateurs compétents si vous avez besoin d'aide ou de conseils concernant votre Chien-Guide.

Dans l'ensemble, le cheminement entre la découverte et l'obtention d'un Chien-Guide peut durer jusqu'à deux ans. Toutes les personnes qui entament ce cheminement ne recevront pas un Chien-Guide. Il est de notre responsabilité de confier les Chiens-Guides à des personnes qui en tireront le plus grand bénéfice et qui peuvent s'engager à maintenir les compétences et la bonne santé du Chien-Guide pendant toute sa carrière.



Dernière mise à jour en Janvier 2024. Sujet à changement à la discrétion des Chiens-Guides de la Fondation des Lions du Canada.

Chiens-Guides de la Fondation des Lions du Canada

Vision Canine • d'assistance à l'audition • pour enfants autistes • de Services pour personnes épileptiques • pour personnes diabète • de soutien pour agences

